

COMMUNE DE LAPARADE*Séance du 7 avril 2025*

Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ghislain GOZZERINO, Maire.

Présents : Ghislain GOZZERINO, Maire

Mme Françoise YRIEIX adjointe,

M. Marc MORISSET adjoint,

Mme Maryline LANSADE,

Mme Mireille MARILLIER

M. Wander VAN DE HEL Conseillers municipaux

Absents excusés et représentés :

M. Martial ATANNÉ, pouvoir à M. Wander VAN DE HEL

M. Bernard BITTNER, pouvoir à M. Marc MORISSET

M. Claude FREICHE, pouvoir à Mme Mireille MARILLIER

Absent excusé :

Absent :

Mme Christelle BRETHON et M. Michaël GIBERT

Secrétaire de séance : Mme Françoise YRIEIX est élue secrétaire de séance

Date de convocation et d'affichage : 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Nombre de présents : 6 – Nombre de votants : 9

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 (transmis pour lecture)
2. Examen et vote du Compte Financier Unique 2024 (document commun du Receveur Municipal et de la Collectivité en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte Administratif)
3. Affectation des Résultats 2024
4. Vote du taux des 4 taxes (Impôts Directs)
5. Examen et vote des Subventions communales 2025 (transmis avec la convocation)
6. Examen et vote du Budget Primitif 2025 (transmis avec la convocation)
7. Informations et questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après l'apport du complément d'informations quant au CVM et à EAU47 au 7^{ème} point des informations et questions diverses et la correction d'une faute de conjugaison.

2 – Examen et vote du Compte Financier Unique 2024 (document commun du Receveur Municipal et de la Collectivité en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte Administratif) - Délibération 09_2025

Monsieur le Maire rappelle qu'à la précédente séance, le 20 mars, il avait expliqué qu'à compter de cette année il n'y avait plus le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif de la commune à examiner et à voter mais un seul et unique document qui synthétise les deux et se nomme Compte Financier Unique (CFU) et que ce dernier avait été présenté aux élus. Le vote n'avait pas pu avoir lieu suite à deux erreurs de saisies à ce jour rectifiées.

Après cette présentation, il y a lieu d'élire un président de séance pour le débat et le vote du CFU 2024 en application de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales.

Il propose que le 1^{er} adjoint soit désigné Président de séance pour le débat et le vote du CFU 2024 et quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Françoise YRIEIX, 1^{er} adjoint, vote le Compte Financier Unique 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	218 082,00
	Réalisé :	58 940,05
	Reste à réaliser :	71 900,00
Recettes	Prévu :	218 082,00
	Réalisé :	63 911,62
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	556 300,00
	Réalisé :	313 345,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	556 300,00
	Réalisé :	587 034,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 971,57
Fonctionnement :	273 689,17
Résultat global :	278 660,74

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3 – Affectation des résultats 2024 - Délibération 10_2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GOZZERINO Ghislain, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le 7 avril 2025.

COMMUNE DE LAPARADE*Séance du 7 avril 2025*

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	76 562,86
- un excédent reporté de :	197 126,31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	273 689,17
- un excédent d'investissement de :	4 971,57
- un déficit des restes à réaliser de :	71 900,00
Soit un besoin de financement de :	66 928,43

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	273 689,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	66 928,43
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	206 760,74
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 971,57

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Monsieur Le Maire tient à souligner que si l'exercice précédent est toujours positif (206.760,74€), il prend en compte le report des années précédentes (pour rappel 197 126,31€) soit à peine un peu plus de 10.000€ d'écart. Il explique, aux membres de l'assemblée, la nécessité de faire augmenter les recettes communales dans les années à venir afin de permettre la continuité de l'investissement.

4 – Vote du taux des 4 Taxes (Impôts Directs) - Délibération 11_2025

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de voter le taux des taxes locales directes pour cette année et présente à l'assemblée le document appelé Etat 1259 (Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025).

Les bases prévisionnelles pour l'année 2025 permettant le calcul des taxes directes locales ont légèrement augmentées par rapport aux bases effectives retenues pour l'année 2024 (environ +1.49% pour la Taxe foncière bâtie, +1,73% pour la taxe foncière non bâties, + 5.44% pour la Cotisation foncière des entreprises) mais pour la taxe d'habitation – qui concerne les résidences secondaires – il apparaît une baisse de la base prévisionnelle de – 5 % environ.

Le produit attendu serait sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent (rappel : 208 2015€ pour 2024), si les taux sont maintenus.

Aussi, même si les taux n'ont jamais été augmentés au cours de ce mandat, Monsieur Le Maire propose de ne pas les faire varier pour cette année 2025, d'autant que la conjoncture reste difficile pour tout le monde.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- **de maintenir** les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 comme suit :

TAXES	2024 <i>Vote du 10 avril 2024</i>	2025 Base	2025 Taux	2025 Produit attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	33,83 %	454 100	33,83 %	153 622€
Taxe foncière non bâties (TFNB)	56,04 %	61 800	56,04 %	34 633€
Taxe d'habitation (TH) résidences secondaires	11,97 %	126 100	11,97 %	15 094€
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,02 %	48 400	19,02 %	9 206€

- **de charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5 – Examen et Vote des Subventions Communales 2025 - Délibération 12_2025

Monsieur Le Maire explique que le 24 février dernier un courrier a été envoyé par la mairie à l'ensemble des associations, dans le cadre de l'étude des projets de subventions communales aux associations pour cette année 2025, afin de d'obtenir les documents suivants :

- *Le RIB récent de leur association*
- *Le budget pour l'année en cours 2025*
- *Le bilan financier et le compte rendu de leurs activités pour l'année passée 2024.*

Le versement des subventions ne se fera qu'à réception de ces documents nécessaires à la commune en cas de contrôle du Trésorier.

Une demande de subvention exceptionnelle, en cas d'imprévu, a été déposée par la crèche portant sur le double de la subvention actuellement accordée. Après débat, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la subvention sur la base du montant de l'année précédente.

Monsieur Le Maire, dans le cadre du Budget Primitif 2025, présente les propositions maximales de subventions à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal

Subventions autres personnes de droits privés - 65748	1 810,00€
Amicale des sapeurs-pompiers	150,00€
ANACR de Castelmoron sur Lot	50,00€
ADMR de Castelmoron sur Lot	340,00€
Association des Marchés de Producteurs	200,00€
Foyer Rural des Jeunes	520,00€
Crèche Le Nuage Rose	200,00€
Mission Locale de Marmande	50,00€
Société de Chasse de Laparade	300,00€

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6 – Examen et Vote du Budget Primitif 2025 - Délibération 13_2025

Après la présentation du Budget Primitif 2025 par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

COMMUNE DE LAPARADE*Séance du 7 avril 2025***Investissement**

Dépenses 230 404,33

Recettes 302 304,33

Fonctionnement

Dépenses 580 958,15

Recettes 580 958,15

<u>Pour rappel, total budget</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	302 304,33	(dont 71 900,00 de RAR)
Recettes	302 304,33	(dont 00,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	580 958,15	(dont 00,00 de RAR)
Recettes	580 958,15	(dont 00,00 de RAR)

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**7 - Informations et questions diverses**

- Valorizon ouvre ses portes le mercredi 16 avril. Monsieur Le Maire explique qu'il va voir la possibilité d'organiser une visite du centre de tri un jeudi matin courant juillet pour permettre à quelques administrés, élus et agents communaux de découvrir cette organisation.
- Règlement de la salle des fêtes à modifier concernant « l'article 10 : mise en place, rangement et nettoyage » : rajouter la mention des sacs noirs et de leur évacuation dans les containers réservés à cet effet pour les administrés de la Communauté de communes avec l'utilisation de leur badge et pour les autres, récupération par leurs soins avec surveillance particulière et amende en cas de dépôts sauvage (en plus de la caution). Cette précision sera rajoutée au règlement après délibération du Conseil Municipal à la prochaine séance. Ghislain GOZZERINO profite du sujet pour préciser que les associations communales tout comme la mairie vont être détentrices de badges. Pour la fête annuelle du village mais aussi pour les marchés estivaux, des containers seront mis à disposition par la communauté de communes.
- Projet MAM : Ce jour, une rencontre a été organisée avec les deux porteuses de projet, Ghislain GOZZERINO, Maryline LANSADÉ et Françoise YRIEIX. Avec chacune leur agrément, elles pourraient accueillir jusqu'à 8 enfants. Elles occuperaient le rez-de-chaussée du bâtiment et une partie de la cour. Une visite est à organiser début mai avec un cabinet d'architecture, les membres de la commission communale des travaux ainsi que des représentants de la communauté de communes (habitat et petite enfance) pour voir l'accompagnement et les éventuelles subventions.
Au niveau des travaux, il y aurait principalement la cage d'escalier à fermer (mais l'étage resterait accessible au personnel communal et aux élus), les menuiseries à changer et le revêtement de sol à faire. La création d'un point chaud (cuisine) est nécessaire et rabaisser le plafond permettrait de limiter la perte de chaleur.
Les porteuses de projet souhaitent faire quelques travaux elles-mêmes (peintures principalement). Un bail sera établi par un notaire sur une base d'un loyer mensuel de 500€/mois.

- Information pratique : le stock étant épuisé, les sacs de récupération de déjections canines ont dû être commandés. Il s'avère que c'est une entreprise espagnole qui les fabrique (pour rappel, ils sont adaptés aux poteaux qui en permettent la distribution) qui ne livre pas en France et que c'est Mefran Collectivités qui fait le relais en prenant une marge conséquente que Ghislain GOZZERINO a pu faire réduire après négociations.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20 h 30.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 09_2025 à 13_2025

Numéro	Libellé
09_2025	Examen et vote du Compte Financier Unique 2024
10_2025	Affectation des résultats 2024
11_2025	Vote du taux des 4 Taxes (Impôts Directs)
12_2025	Examen et Vote des Subventions Communales 2025
13_2025	Examen et Vote du Budget Primitif 2025

Liste des membres présents : Mesdames Maryline LANSADÉ, Mireille MARILLIER et Françoise YRIEIX, Messieurs Ghislain GOZZERINO, Marc MORISSET et Wander VAN DE HEL

Le Maire

Ghislain GOZZERINO

Le Secrétaire de séance

Françoise YRIEIX